

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

OBJET

N°2024-12-12

Cession de terrain
Rue du Calvaire

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN

Excusés :

Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Pierre GRANDMOUGIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 11 décembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 novembre 2024.



Le Maire,

Le Maire explique que la Municipalité a la possibilité de céder une petite parcelle de terrain, située rue du Calvaire à LEXY.

La Commune de LEXY a fait procéder à la numérotation de la parcelle, issue de la division de la parcelle n°AC 910 et nouvellement dénommée AC 984 et d'une contenance de 11 centiares.

Considérant les explications fournies,
Vu l'avis du Service de France Domaine en date du 26 Novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de la vente de la parcelle ci-dessous aux consorts CASTELLANI :

- Parcelle issue de la division de la parcelle n° AC 910 et nouvellement cadastrée AC 984, d'une contenance de 11 centiares, au prix de 360 (trois cent soixante) euros

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge tous les branchements et qu'il paiera tous les frais, droits et honoraires de l'acte de vente.

DIT que les frais d'intervention du géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié à intervenir et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20241209-2024_12_12-